

Janvier à Juin 2020

Prenez soin de vous

Le mot du(des) maire(s)

Le 4ème mandat de Janick Gerberon s'achève, le 1^{er} commence pour Jean-Pierre Arnoux et son équipe; le passage de témoin – dans ce contexte si particulier-imprévu, brutal, plein d'incertitudes - est passé inaperçu aux Mulsanaises et Mulsanais - huis clos oblige.

Cette période de confinement - au statut administratif inédit, sans action concrète possible, a été mise à profit par les équipes pour coopérer, régler les affaires courantes, parler de l'avenir, prodiguer et recevoir des conseils, bref se comporter en citoyens responsables, motivés seulement par l'avenir de la commune.

Les habitants de Mulsans eux aussi ont été responsables et méritent d'être félicités pour leur respect des consignes sanitaires. Parler de distanciation sociale est plutôt paradoxal dans ce contexte ou au contraire il faut être uni et solidaire. Distanciation physique eut été plus approprié.

Quoiqu'il en soit, la vie reprend un cours presque normal, le conseil municipal est en place disponible, à votre écoute, au travail.

Espérons que l'avenir sera plus serein, et qu'ainsi nous continuerons à « Bien vivre à Mulsans »

Janick GERBERON

Jean-Pierre ARNOUX

Le temps est venu de panser nos blessures... (Nelson MANDELA)

A la demande du nouveau Conseil Municipal,

**Monsieur GERBERON Janick et Monsieur LESOURD Patrick
ont été nommés respectivement Maire Honoraire et Adjoint Honoraire**

par Monsieur le Préfet en date du 15 juin 2020

par arrêté préfectoral.

SECRETARIAT DE MAIRIE

La Mairie de Mulsans vous accueille

**Du lundi au vendredi
de 14h00 à 17h00**

Permanence des Elus (**sur rendez-vous**)
le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,
prendre rendez-vous avec le secrétariat
par téléphone au 02 54 87 34 73
ou par mail mairie.mulsans@wanadoo.fr

Quelques numéros utiles:

Syndicat scolaire de Maves:
02 54 87 31 18

Val D'eau:
02 54 81 40 84
ASTREINTE
06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi
à MER:
- Le lundi de 14 h à 17 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h
02 54 81 37 69

MSAP:
06 77 16 46 94 ou
msap@beaucevaldeloire.fr

Assistante sociale:
02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers :
18 ou 112

Gendarmerie :
02 54 81 41 20 ou le 17

SAMU :
15

Conciliateur de Justice:
02 54 81 40 80
(prendre rendez-vous à la Mairie
de Mer)

Vœux du Maire

Ambiance pleine d'émotion, vendredi 17 janvier 2020 , pour l'ultime cérémonie des vœux du maire Janick GERBERON.

En effet, Janick tire sa révérence après 4 mandats à la tête de la commune.

C'est la gorge serrée, la voix nouée et quelques larmes au coin des yeux que Janick a récapitulé les diverses actions menées tout au long de l'année 2019 dont vous êtes régulièrement informés dans le bulletin municipal.

Chacun a pu apprécier au long de ses 4 mandats, sa présence en mairie, sa responsabilité, son tempérament de gagnant pour obtenir des aides financières afin de finaliser les projets pour le bien de la commune et de ses habitants.

Désintéressé, à l'écoute de tous, nous, ses proches au conseil municipal, sentons qu'il reste impliqué dans la vie de Mulsans, évoquant des projets, distillant de précieux conseils.



Toutes ses qualités et compétences ont été soulignées au terme de cette cérémonie par Claude DENIS - Président de la CCBVL - Conseiller Départemental - qui a remis à Janick la médaille du Département.

C'est par le verre de l'amitié que cette soirée émouvante s'est achevée.

Compte-rendu
du
Conseil Municipal



Séance du 25 mai 2020:

Conseil municipal à huis clos:

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur Janick GERBERON, Maire, propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos de façon à respecter les règles sanitaires de sécurité.

Monsieur Janick GERBERON, Maire sortant, soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide par 15 voix pour qu'il se réunissent à huis clos.

Élection du maire:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Jean-Pierre ARNOUX est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre ARNOUX : 14 (quatorze) voix

Monsieur Jean-Pierre ARNOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le conseil municipal :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- PROCLAME Monsieur Jean-Pierre ARNOUX, Maire de la commune de Mulsans et le déclare installé

-AUTORISE Monsieur Jean-Pierre ARNOUX le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions.

Détermination du nombre d'adjoints:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Élection des Adjoints:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux adjoints,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Sandrine COURTIN est candidate à la fonction de 1er adjoint au maire.

Première adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- Madame Sandrine COURTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er adjoint au maire.

Monsieur Didier CHERRUAU candidat à la fonction de 2ème adjoint au maire.

Deuxième adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- M. Didier CHERRUAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint au maire.

Suite...

Séance du 29 mai 2020:

Délégation de fonction du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal d'un montant de 1 500€ par sinistre ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 13° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 35 000€ maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 15° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 16° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 17° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 18° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 19° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 20° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 21° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Taux des Taxes locales:

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales votés en 2019.

La recette de fonctionnement est de 70 724€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décident d'appliquer les mêmes taux pour l'année 2020, soit :

- 12,04 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 38,72 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints:

Il est proposé au Conseil Municipal :

De préciser que l'indemnité de fonction brute mensuelle versée au Maire représente 36% de l'indice brut terminal contre 40.6% possibles.

De préciser que l'indemnité de fonction brute mensuelle versée aux adjoints représente 10.7% de l'indice brut terminal.

De dire que les bénéficiaires sont les personnes désignées ci-après :

- Monsieur ARNOUX Jean-Pierre, Maire
- Madame COURTIN Sandrine, 1ere adjoint
- Monsieur CHERRUAU Didier, 2ème adjoint

De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Suite....

Désignation des délégués syndicaux:

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 25 mai 2020, il convient de procéder à la désignation des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux :

Syndicat VAL D'EAU : Titulaire : Jean-Pierre ARNOUX, Suppléant : Franck CHAPIER

SIDELC : Titulaire : Didier CHERRUAU, Suppléant : Franck CHAPIER

Pour le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois Val-Eco, le conseil municipal propose à la Communauté de Commune Beauce Val de Loire les délégués suivants :

Titulaire : Virginie MIDAVAINÉ, Suppléant : Bénédicte GAUTIER

Désignation des membres des commissions:

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 25 mai 2020, il convient de procéder à la désignation des membres dans les différentes commissions et comités :

Commission d'appel d'offres :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Titulaires : Didier CHERRUAU, CABO Mickaël, CABO Alexandre

Suppléants : CHAPIER Franck, GUILLARD Michaël, COURTIN Sandrine

CCAS :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Membres élus : ANDRE Patricia, GAUTIER Bénédicte, MIDAVAINÉ Virginie, CHAPIER Karine

Membres nommés : PEGUET Tania, POMMIER Eline, BOUILLON Paul, SACRE Christel

Comité des parents d'élèves :

Titulaire : GOUSSAY Sarah

Suppléante : COURTIN Sandrine

Comité National Action Social (CNAS) :

MIDAVAINÉ Virginie

Correspondant défense :

GUILLARD Michaël

Administration et Ressources Humaines :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Titulaires : GUILLARD Michaël, COURTIN Sandrine, Didier CHERRUAU, CHAPIER Franck

Finances :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Titulaires : LOQUINEAU Angélique, GOUSSAY Sarah, YVON Anne-Laure

Travaux, voirie, urbanisme et sécurité :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Titulaires : CABO Mickaël, GUILLARD Michaël, MIDAVAINÉ Virginie, Didier CHERRUAU, CHAPIER Franck, CABO Alexandre, GUILLARD Nicolas

Environnement :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Titulaires : GAUTIER Bénédicte, ANDRE Patricia, MIDAVAINÉ Virginie, GUILLARD Nicolas, CHAPIER Karine, COURTIN Sandrine

Vie Locale :

Président : Jean-Pierre ARNOUX

Titulaires : CHAPIER Karine, LOQUINEAU Angélique, GOUSSAY Sarah, CABO Alexandre, YVON Anne-Laure, COURTIN Sandrine.

Devis clôture bassin d'infiltration:

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de clôturer le bassin d'infiltration.

Le devis de la société EI SG PAYSAGE est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

De retenir la proposition de la société EI SG PAYSAGE pour un montant de 2 304.55€TTC

Autorise le monsieur le maire à signer le devis et mandater la facture.

Délégation de fonctions:

Considérant que pour permettre une bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Délégation de fonctions et de signature est accordée à Mme Sandrine COURTIN, 1^{ière} Adjointe, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour les questions suivantes :

Gestion du personnel

Protocole dans le domaine des fêtes et cérémonies

Relation avec les personnes âgées et fragiles

Relation avec les associations

Gestion des salles communales

Communication

Délégation de fonctions et de signature est accordée à M. CHERRUAU Didier, 2^{ème} Adjoint, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour les questions suivantes :

Gestion de l'entretien et maintenance des bâtiments et terrains communaux et du patrimoine

Gestion de l'entretien de la voirie, des réseaux et de l'éclairage public

Gestion de l'entretien et de la maintenance du matériel communal

Autorisation de voirie

Suite....

Séance du 06 juin 2020:

Le 6 juin 2020, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2019 qui fait apparaître les résultats suivants :

- * Fonctionnement en excédent de 78 714.04 euros
- * Investissement en déficit de - 62 518.46 euros

Puis, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

- * Section de fonctionnement : 345 173.46 euros
- * Section d'investissement : 310 529.38 euros

Les investissements prévus au Budget 2020 :

1. Effacement réseau « chemin du Sport et route de Blois »
2. Éclairage Public « Villefrisson »
3. Aménagement du Carrefour « route de Blois »
4. Nettoyeur Haute Pression
5. Éclairage Public « Bonpuits »
6. Achat d'un nouvel véhicule communal
7. Subvention pour le local des pompiers

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) / Désignation des élus et technicien référents pour suivre la démarche d'élaboration:

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* **De nommer** Monsieur CABO Alexandre en sa qualité de conseiller municipal, élu référent titulaire pour suivre la démarche d'élaboration du PLUi ;

* **De nommer** Monsieur CABO Mickaël en sa qualité de conseiller municipal, élu référent suppléant pour suivre la démarche d'élaboration du PLUi ;

* **De nommer** en qualité de technicien référent la secrétaire de mairie pour suivre la démarche d'élaboration du PLUi ;

* **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération, dont la charte de gouvernance.

Travaux toilettes de l'église:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de rénovation dans les toilettes de l'église :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Décide de retenir les entreprises suivantes :

Toiture : **L'atelier du Toit** pour un montant de 4 396.13€TTC

Enduit : **Maçonnerie du Val de Loire** pour un montant de 2 913.29€TTC

Porte : **CABO Alain** pour un montant de 844.00€TTC

Electricité : **CHERRUAU Didier** pour un montant de 197.30€TTC

Plomberie : **Holt et Fils** pour un montant de 1 866.68€TTC

- * Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier.

Travaux local tennis:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal suite à l'effraction au local technique, il est nécessaire de procéder aux réparations de la porte d'entrée ainsi que du WC. Une déclaration a été faite à l'assurance celle-ci prendra en charge les réparations après déduction de la franchise d'un montant de 300.00€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Décide de retenir les entreprises suivantes :

Porte : **Bruno ROMAIN** pour un montant de 1 189.97€TTC

Plomberie : **SP2C** pour un montant de 299.40€TTC

- * Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier.

Informations et questions diverses:

* Croix à Villefrisson :

Suite à un décelement accidentel de la croix, des devis ont été demandés pour la réparation, l'entreprise retenue est « Maçonnerie du Val de Loire » pour un montant de 1 742.40€.

* Local pompiers :

Le conseil municipal décide d'attendre que tous les conseils municipaux soient en place avant de délibérer.

* La visite du patrimoine aura lieu le samedi 20 juin à 9h00.

* L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 13 décembre 2020 à 15h30.

Travaux

🌀 Éclairage:

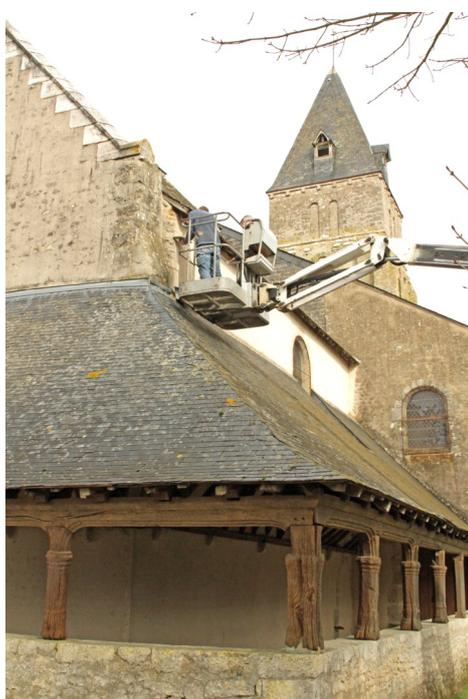
Les travaux d'enfouissement de réseau et le remplacement des candélabres sont achevés chemin du Sport ainsi que sur la partie « Est » de la route départementale.

Des luminaires ont été installés sur les poteaux existants rue de l'Ancien Moulin afin d'améliorer l'accès à ce quartier.



🌀 Acquisition d'un nettoyeur à haute pression.

🌀 Enedis a procédé aux travaux de nettoyage des zones de passage des câbles haute tension.



🌀 Rebouchage des entre-chevrons pour empêcher les infiltrations d'eau et l'entrée des pigeons dans l'église.

- ☞ La porte du local poubelle des logements sociaux communaux a été réparée.
- ☞ Merci à l'Atelier du Toit de Villexanton pour la réparation gratuite du toit de l'abribus du bourg de Mulsans.
- ☞ Le report de la réfection de la Route Départementale de 2020 à 2021 par le Conseil Départemental était déjà une mauvaise nouvelle - aggravée par la suspension de tous les travaux en raison de l'état d'urgence sanitaire. Le problème de la vitesse aux entrées - ou sorties - de Mulsans n'est donc pas prêt d'être résolu compte tenu des incertitudes actuelles. C'est pourquoi dès le 14 avril, une demande d'étude visant à ralentir la vitesse a été transmise au Conseil Départemental. Après une relance le 11 mai, les services compétents ont pris contact avec la mairie et le dossier est en cours d'instruction. Une solution sera mise en place courant juillet 2020 par la mairie.
- ☞ Entretien de la voirie:
L'inventaire des travaux de petit entretien aux enrobés froids sur les voies communautaires et communales après l'hiver a été transmis à la CCBVL qui assure la mutualisation de ces travaux. La date des travaux n'est pas encore fixée.
- ☞ Dans le cadre des économies d'énergie, la régularisation des horaires d'éclairage public sera automatisée dans l'ensemble du village et des hameaux par des horloges astronomiques. Ce système permet de déclencher et d'interrompre l'éclairage en fonction de la luminosité. Le coût de ces travaux s'élève à 1 800€. Le SIDELC subventionne à hauteur de 40%.
- ☞ Réparation de la grille d'accès au souterrain de l'église.
- ☞ Remplacement de l'abribus de « Villefrisson » en 2021 par le conseil Départemental et celui d'« Épiez » en 2022 (possibilité en 2021).

- ☞ Le bassin d'infiltration de la rue des Carrières a été sécurisé par la mise en place d'une clôture.



Budget

La gestion de la commune en « bon père de famille » s'impose de plus en plus.

La preuve par les chiffres.

	2019	2020		2018-2019	2019-2020
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	50 676 €	49 343 €			
DGF PAR HABITANTS	96 €	94 €	Variation par habitant	-1,57%	-2,63%

Habituellement, selon la formule consacrée, on dit TOUT augmente SAUF l'aide de l'État.

Activités de Mulsans

Le respect - évident - des recommandations sanitaires émises par les autorités ont obligé les divers acteurs associatifs et communaux à annuler leurs projets.

- ◆ Pour le Comité des Fêtes: annulation du Concours de Belote
- ◆ Pour l'Association "les Seniors de Mulsans": annulation de la brocante
- ◆ Pour la mairie: annulation de la fête de la Sainte Anne
- ◆ Pour l'ECHO SPORTIF Tennis de Table de Mulsans:
 - * Le championnat sportif est arrêté depuis mi-mars.

L'équipe repartira dans la même division (1ère départementale) en Septembre si reprise il y a.

- * Les entraînements sont interrompus jusqu'à nouvel ordre.
- * Les manifestations de fin de saison (Tournoi et Barbecue) sont annulées.

L'état d'urgence sanitaire se prolongeant jusqu'au 11 juillet, l'organisation des activités ultérieures se fera en fonction de l'évolution de cette crise sanitaire et des directives officielles.

Nous ne baissons pas les bras !!!!

Communication - Confinement

La difficile période - brutale et imprévisible - que nous traversons a mis en lumière l'utilité de nouveaux moyens de communication accessibles au plus grand nombre d'entre nous.

Le site internet www.mulsans.fr, l'application PanneauPocket - téléchargez là!! - déjà 169 inscrits ainsi que l'envoi de SMS groupés ont permis de maintenir le lien en diffusant en temps réel les diverses informations communales et officielles.

Par exemple: 233 connexions pour l'attestation de déplacement
186 pour la réouverture de la déchetterie

Nous poursuivons cependant la distribution de messages dans les boîtes aux lettres afin que personne ne soit oublié.

Continuons de maintenir le lien le plus cher, le plus chaleureux à savoir la parole et l'attention portée aux autres:

- distribution de chocolat à Pâques
- ouverture de l'Église et sonnerie des cloches à Pâques
- livraison de courses et pharmacie à domicile

Même quand la crise sera terminée, continuons dans cette direction.....



En raison de l'incertitude de l'évolution de l'état sanitaire, il ne semble pas responsable d'exposer nos jeunes au moindre risque. Il n'y aura pas de job d'été en 2020, ce que nous regrettons mais préparez-vous pour l'été prochain.

Incivilités

Pendant le confinement, les incivilités continuent....

Plutôt qu'aider, on surcharge de travail l'employée communale..

Quel courage !! Quel civisme !!



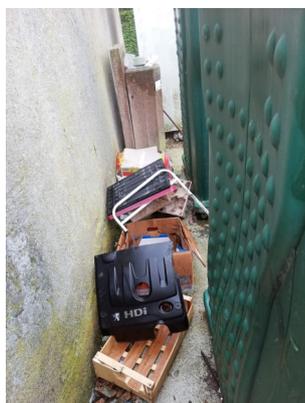
Bouteilles en verre explosées
contre le murs



Dépôt de gravats dans le bac
à végétaux du cimetière



Détérioration
des infrastructures



Dépôt sauvage aux composteurs

De pire en pire, voici le local tennis.
Une plainte a été déposée à la gendarmerie.



Nouvelle détérioration
de la croix de Villefrisson



Élections municipales

L'ensemble de la liste « Bien vivre à Mulsans »
a été élue dès le 1er tour le 15 mars 2020.



L'installation du Conseil Municipal n'a pu se tenir que le 25 mai en raison de la crise sanitaire. Cette réunion a eu lieu à huit clos - respectant ainsi les consignes préfectorales.

Le maire sortant - Janick GERBERON - a ouvert la séance pour céder la parole et la présidence au doyen du conseil Jean-Pierre ARNOUX.

L'élection du maire et des adjoints s'est déroulée à bulletin secret.

Sont élus:

Maire: Jean-Pierre ARNOUX

1ère Adjointe: Sandrine COURTIN

2ème Adjoint: Didier CHERRUAU

Le conseiller communautaire est Jean-Pierre ARNOUX et sa suppléante Sandrine COURTIN.

La première réunion du Conseil Municipal nouvellement élu s'est tenue le 29 mai 2020 afin de préciser:

1. Les délégations attribuées au maire
2. Les délégations du maire aux adjoints
3. La mise en place des commissions obligatoires et communales
4. Désigner les représentants de la commune dans les syndicats de communes et EPCI

Vous pourrez prendre connaissance des comptes-rendus dans ce bulletin municipal.

Cérémonie du 8 Mai

Pour respecter la directive de la Préfecture, la cérémonie du 8 mai fut intimiste, le public et les anciens combattants n'étaient pas conviés.

C'est donc devant 9 personnes que Janick GERBERON, lût le discours du Président de la République, puis ce fut l'appel aux morts et le dépôt d'un

bouquet de fleurs - en remplacement de la traditionnelle gerbe au pied du monument aux morts.



Ambiance très triste pour honorer ceux qui sont morts pour la France.



Une belle solidarité qui fait du bien à Mulsans

A l'initiative du comité des fêtes, sous l'impulsion de sa présidente Eline POMMIER, des masques ont pu être réalisés durant le mois de mai.

Après un appel au don, du tissu a été collecté. Des habitants qui avaient gardé les vieux draps de leurs aînés dans le grenier ont aussitôt pensé qu'ils devaient servir pour cette belle initiative.

De l'élastique a pu être acheté par le comité des fêtes.

Pendant ce temps, la liste des couturières bénévoles de Mulsans s'allongeait et tout le monde avait hâte de commencer. L'enthousiasme et la bonne humeur faisaient plaisir à voir.

La municipalité nous a permis d'utiliser la salle des fêtes afin de pouvoir se réunir, tout en respectant les distanciations sociales.

Une table, une bénévole la coupe du tissu était enclenchée...

Une petite mise au point sur le montage des masques, des conseils, des astuces ont été échangés.

Organisation au point !

Une table, une couturière, une machine et en avant la confection des masques étaient lancées.

Tel un atelier textile, on pouvait compter sur 17 personnes au total, qui se relayaient à la salle, ou passaient nous rapporter leurs réalisations de la veille.

Les machines ronronnaient à des allures tantôt fonceuses, tantôt saccadées ou tantôt en panne !

Mais c'était sans compter sur l'aide de Mr BIHEL (réparateur de machines à coudre à Mulsans depuis le mois de septembre 2019) .

A sa manière, il a contribué au projet, en réparant tour à tour généreusement les machines déréglées par le temps ou bien celles qui sortaient tout droit du placard ! Merci pour son accueil !

Ce fut un moment très convivial et apprécié de tous, cela a permis de connaître des personnes nouvelles sur Mulsans et des voisines qui par leurs emplois du temps habituellement chargés ne se voyaient pas.

Et pourquoi pas se retrouver lors d'un atelier couture, se disent ces dames !

Un grand merci à vous toutes et tous pour votre élan de générosité pendant ce moment si particulier où le temps était suspendu...

Le Comité des Fêtes de Mulsans remercie très sincèrement tous les bénévoles qui ont œuvré depuis une dizaine de jours pour la réalisation de ses masques.



Merci à:

Mme Patricia ANDRE, Mme Fernanda BALVERDE, Mr et Mme Marc et Evelyne BORDE, Mme Annabelle BROUARD, Mme Safiye CABO, Mme Laurence CHERRUAU, Mme Sandrine COURTIN, Mme Sabine DRUENNES, Mme Clémence FAVOREAU, Mme Sarah GOUSSAY, Mme Lydie GUILLARD, Mme Christelle LEGRAS, Mme Virginie MIDAVAINÉ, Mme Eline POMMIER et Mme Corinne SIMAO

Pour leur don de tissu, les découpes, le repassage, la couture et la mise en sac.....

Texte Sandrine COURTIN

Distribution de masques à la salle des fêtes.

Les masques confectionnés par les bénévoles ont été distribués lors de trois permanences tenues par le comité des fêtes, avec toutes les règles sanitaires qui s'imposent.

Les familles ont pu venir chercher un masque pour chaque adulte du foyer et les enfants scolarisés. Ce sont environ 350 masques qui ont été remis gracieusement, alors que certaines personnes touchées par la démarche auraient bien voulu donner une petite pièce ! Une attention qui a touché les membres du comité des fêtes.

L'opération a été une réussite, nous avons donc décidé de distribuer un deuxième masque pour les personnes qui le souhaitent.

En rejoignant le Comité des Fêtes, vous pourrez aussi participer à la vie du village.

Contact: Eline POMMIER 06 61 73 74 94

OPÉRATION DÉSHÉRBAGE AU CIMETIÈRE!

Après le confinement, les élus ont décidé d'être solidaire de leur employé communal qui ne peut être partout en même temps.

Le nouveau conseil municipal a donc organisé une action citoyenne pour un nettoyage et a fait appel aux bonnes volontés pour désherber les allées du cimetière.

Le mercredi soir 17 juin 2020 durant 1h30, se sont réunis quelque 40 habitants petits et grands pour unir leurs forces, afin de venir à bout de ces mauvaises herbes qui ont envahi notre cimetière ces derniers mois.

Il faut dire que la météo de ses derniers jours a été très favorable à la repousse de chiendent qui a, en plus, bien profité du confinement de Céline.

Mais il y avait là, une ambiance très conviviale et la joie de se retrouver pour cette initiative citoyenne pouvait se lire sur les visages.

Chacun armé de binette, racloir ou râteau arpentait les allées, tandis que notre ancien maire Janick Gerberon était équipé d'un pousse-pousse qui a fait sensation ! Très facilement, il a pu passer dans les grandes allées soulevant toutes les herbes sur son passage sans se baisser ! Il ne nous restait plus qu'à ramasser !

La fin de journée s'est clôturée par un pot offert pour tous les bénévoles.

Un grand merci à tous ces volontaires, l'équipe municipale a été très heureuse de partager ce moment qui a été une réussite.

Voici quatre recettes de désherbants faits-maison

Traitement 1

1 litre de vinaigre blanc
2 cuillères à café de liquide vaisselle

Traitement 2

1 litre de vinaigre blanc
2 à 3 cuillères à café de sel fin

Traitement 3

5 litres d'eau
200 ml de vinaigre blanc
1kg de gros sel

Traitement 4

70g de bicarbonate de soude
1L d'eau bouillante



Texte Sandrine COURTIN

L'ÉCOLE A REPRIIS A LA CHAPELLE SAINT MARTIN...

Après un peu plus de deux mois de confinement pour les élèves, COVID oblige ! les parents avaient la possibilité de remettre leurs enfants sur le chemin de l'école.

En CE1 à la Chapelle Saint Martin, ce sont 11 élèves qui se sont présentés sur les 22 habituellement .

Ce qui permet à la classe de venir toute la semaine, puisqu'un seul groupe a été créé.

La maîtresse, Stéphanie Barré a tout d'abord informé les élèves du protocole qui sera appliqué au sein de l'école pour les journées à venir.

Les enfants un peu inquiets au début, se sont rapidement adaptés !

Lavage des mains incessant, distanciation sociale dans la classe et dans la cour, leur maîtresse masquée, jamais une situation pareille n'avait été vécue par les élèves.

Et pourtant, les enfants ont bien réagi !!

Certes, quelques petits tracassés quand il s'agit pour Mattyas de se laver les mains beaucoup trop souvent à son goût. Alors que Samuel trouve que cela fait perdre du temps sur le travail en classe !

Pour Valentine, ce qui lui manque le plus ce sont les câlins et les embrassades !

Et Shana est enchantée de retrouver sa maîtresse tant adorée!

Les enfants ont eu plus de mal au début avec la distanciation sociale, quand il a fallu jouer dans la cour avec les copains. Mais ils ont su trouver des nouveaux jeux. Par exemple, ils ont dessiné à la craie, une marelle géante avec 127 cases, ce qui n'est pas pour déplaire à la maîtresse, puisqu'on apprend à compter !

En tout cas, ils sont tous unanimes, malgré ces quelques gênes, revenir à l'école a été une bonne chose pour eux, même s'il manque des copains, souligne l'un d'entre eux !

Sans oublier le pique-nique fait par maman, que l'on déguste dans la cour ou sous le préau, c'est trop chouette !!

La maîtresse explique que les règles vont être assouplies d'ici à la fin de l'année, laissant présager peut-être une rentrée de septembre 2020 moins contraignante et plus sereine pour tous!

On l'espère tous...



Mme Barré enseignante du CE1
Vasco – Kenzo – Mattyas – Samuel – maxime - Baptiste

Valentine – Maissa – Julien – Adélie - Shana

Frelons asiatiques - Prise en charge

Le frelon asiatique est présent en France depuis 2004 et n'a pas de prédateur naturel. Très présent en Loir-et-Cher, il menace les populations mellifères. Devant ce fléau, un dispositif d'aide à la destruction des ces nids a été mis en place par la CCBVL.

La procédure a suivre est expliquée sur le schéma ci-dessous. En pratique dès la constatation d'un nid de frelons asiatiques, il faut contacter la mairie. La prise en charge financière par la CCBVL est fixée à hauteur de 75% du coût de la destruction (prix moyen 150€). Ce dispositif n'est pas rétroactif.



Reconnaitre son nid



Le nid du frelon peut atteindre 80 cm de diamètre ; son entrée se situe sur le côté. On le retrouve la plupart du temps dans les arbres à des hauteurs d'une dizaine de mètres.



Abeille domestique
(Apis mellifera)



Bourdon terrestre
(Bombus terrestris)



Guêpe commune
(Vespula vulgaris)



Frelon européen
(Vespa crabro)



Frelon asiatique
(Vespa velutina)



Service-Public.fr

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE EN QUELQUES CLICS SUR **SERVICE-PUBLIC.FR** !



À partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent,
chaque jeune français doit effectuer son **RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**



J'ai 16 ans



Je crée/me connecte à mon
compte **Service-Public.fr**



- ✓ Je remplis le formulaire
- ✓ Je télécharge les pièces justificatives
- ✓ J'envoie en ligne mon dossier complet



La mairie reçoit
et traite le dossier



Je reçois l'attestation dans le
porte-documents de mon compte
Service-Public.fr ou par courrier



Organisation de ma Journée
défense et citoyenneté sur **ma100.fr**

1 SIMPLE 2 RAPIDE 3 SANS DÉPLACEMENT

Outils de communication

Bulletin Municipal:

Le Bulletin Municipal de la Commune, a pour but de rappeler à chaque Mulsanais les actions menées durant l'année (4 parutions par an). Nous vous rappelons qu'il est important d'adhérer à la diffusion par mail. Vous trouverez en bas de la page un bulletin d'inscription.

La Page Internet:

Ce service à vocation informative permet de faire circuler les informations ainsi les visiteurs peuvent rester informés depuis leur ordinateur, tablette ou téléphone.

<https://www.mulsans.fr/>

L'Application PANNEAUPOCKET:



Depuis 2019, la commune propose un nouvel outil de communication pour ses administrés : l'application PANNEAUPOCKET, disponible sur tous les smartphones. Utile, gratuite, illimitée et sans inscription, cette application vous envoie en direct, sans publicité, ni collecte de données personnelles, les informations importantes de la commune, en passant par les incidents, coupures d'eau et d'électricité.

Message groupé:



Le petit dernier, des moyens de communications mis en place durant le confinement, permet d'être informé par sms en temps réel des informations communales et officielles.

N'hésitez pas à vous inscrire, il vous suffit d'envoyer votre Nom, Prénom et numéro de portable à la mairie à mairie.mulsans@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 54 87 54 73

Message dans les boîtes aux lettres:

Afin que personne ne soit oublié, nous poursuivons la distribution de messages dans les boîtes aux lettres.



Inscription

Réception du Bulletin Municipal par mail

Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

Mr Mme

Nom:Prénom:

Adresse:

Mail:@.....

Etat Civil:



Naissances:

POTTIER Eléonore

24 décembre 2019

GUILLARD POMMIER Côme

30 janvier 2020

Maison de Services Au Public devient France Services Itinérant

Bien que rebaptisée France Services Itinérant, la Maison de Service Au Public est toujours à votre disposition les quatrièmes mardis de chaque mois de 14h00 à 17h00 à la mairie.

Nous vous rappelons que France Services Itinérant est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de divers organismes:

- * La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- * La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- * La Mutuelle Sociale Agricole
- * Le Pôle Emploi
- * La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- * La mission locale du Blaisois
- * La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) pour les déclarations de revenu
- * La Préfecture pour les cartes grises, permis de conduire.



Contact: [Caroline SODOYER](mailto:franceservices@beaucevaldeloire.fr) au 06 77 16 46 94

Attention nouvelle adresse mail: franceservices@beaucevaldeloire.fr

Il est cependant possible de bénéficier des services de la MSAP en dehors de sa commune de résidence en cas de problème « URGENT ».

[Le service va reprendre très prochainement, la mairie vous tiendra informée.](#)

Fête du 14 juillet

Suite aux nouvelles directives préfectorales, nous sommes contraints d'annuler les festivités du 14 juillet.

Annulation

"La 116ème sections des médaillés militaires annule sa journée champêtre fin juillet en 2020 et vous attend en 2021 en raison des événements sanitaires".

Un grand nombre de personnes nous accompagnait à cette journée.

**Merci
Jean-Paul Tourbier**